

LE PLUI

Révision Allégée n°1 du PLUi

Concertation du public

Par délibération n°2024-243 du 12 novembre 2024, le Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté a prescrit et défini les objectifs et les modalités de concertation du public de la **révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de Saint-Flour Communauté, relative à l'extension de la zone d'activités de la Voreille sur la commune de Vabres.

Modalités de concertation du public définies dans la délibération n°2024-243 :

- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet de révision allégée du PLUi et d'un registre de concertation, sur support papier, en mairie de Vabres (Le Bourg 15100 Vabres) et au siège de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises - ZA du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour) aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet de révision allégée du PLUi sur le site internet de Saint-Flour Communauté (dossier en consultation ci-dessous)
- Organisation d'une réunion publique, au moins
- Information du public sur ces modalités de concertation par publication sur le site internet de Saint-Flour Communauté, dans la presse et par affichage en mairie.

Les dossiers et les registres de concertation sont à la disposition du public sur support papier, en mairie de Vabres (Le Bourg, 15100 Vabres), au siège de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises - ZA du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour) et à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine (Service Urbanisme 17 bis Place d'Armes 15100 Saint-Flour), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations peuvent également être transmises par courriel à plui@saintflourco.fr.

[Délibération 2024-243 du 12 novembre 2024 - Révision allégée n°1 du PLUi](#)
[Révision allégée n°1 Notice de concertation](#)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté